

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quatorzième jour du mois de juillet en l'an deux mille quatorze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**
Monsieur Jean-Pierre Ducruc

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
Catherine Marquis
Guy Boucher
Michel Cameron

Absents : Monsieur Jacques Gauthier, maire
Gratien Tardif
Michel Routhier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie
 - Développement rue Ernest-Blouin (phase 2)
 - Appel d'offres et désignation d'un responsable en octroi de contrat
 - Frais de surveillance du remblai structural par la municipalité
 - Acceptation du Règlement d'emprunt n° 528-2014
 - Prolongement rue du Moulin
 - Modification du PU, lots 4 148 195, 4 246 754 et 4 246 755

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

183-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE 2)

184-2014

APPEL D'OFFRES ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'appel d'offres pour le prolongement du développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2);

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de nommer et d'autoriser M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, et Mme France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière en collaboration avec M. Claude Poitras, technicien senior, de la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à l'appel d'offres et fournir l'information requise quant au projet, conformément à notre politique de gestion contractuelle.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

185-2014

FRAIS DE SURVEILLANCE DU REMBLAI STRUCTURAL PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la capacité portante des sols est suffisante pour utiliser des semelles conventionnelles;

ATTENDU QU'un remplissage important est nécessaire pour le bon fonctionnement des égouts;

ATTENDU QU'il n'est pas recommandé de construire dans le matériel de remplissage;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place un remblai structural sous les fondations des résidences afin de transmettre les charges des structures des résidences sur le terrain naturel;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement que la municipalité assume les frais de surveillance de la mise en place du remblai structural pour le projet du prolongement du développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2).

186-2014

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 528-2014

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder aux travaux de construction d'infrastructures et de voirie afin de permettre le prolongement du développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin (phase 2);

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 847 825 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 02 juillet 2014;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 528-2014 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 528-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 528-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROLONGEMENT RUE DU MOULIN

187-2014

MODIFICATION DU PU, LOTS 4 148 195, 4 246 754 ET 4 246 755

ATTENDU la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 118492 de 1987 concernant les lots originaux numéros 73-P et 74-P et connus depuis la réforme cadastrale sous les numéros 4 148 195, 4 246 754 et 4 246 755 pour l'utilisation de 3 hectares à d'autres fins que l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y a aucune activité agricole depuis plus ou moins 25 ans;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

ATTENDU QUE ce secteur est coincé entre le périmètre urbain (PU) et une terre en friche;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement que la municipalité dépose une demande officielle de révision de la limite du PU pour régulariser le développement projeté en zone verte auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lesdits lots.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

188-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 52 heures.

Jean-Pierre Ducruc
Maire suppléant

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Ducruc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.